

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-000953/2024  
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

**Nadine Morano** (PPE)

Objet: Bilan du CETA et mesures de protection de nos éleveurs

L'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (CETA) est entré partiellement en vigueur en septembre 2017.

Près de sept ans plus tard, la Commission peut-elle dresser un premier bilan de son application partielle, en mettant notamment l'accent sur l'évolution de l'ouverture des marchés publics canadiens aux entreprises européennes, l'évolution par secteur de la balance commerciale entre l'Union et le Canada et entre la France et le Canada?

La partie canadienne pourrait commencer à utiliser significativement son contingent de 65 000 tonnes de viande bovine exportables sans droits de douane vers l'Union. Or, les élevages canadiens recourent massivement aux activateurs de croissance à base d'antibiotiques et aux farines animales, alors que certains de ces produits sont interdits dans l'Union.

Quelles mesures concrètes la Commission compte-t-elle prendre pour contrôler la qualité des exportations canadiennes et pour protéger les éleveurs européens, légitimement inquiets d'une potentielle concurrence déloyale qui déstabiliserait nos filières agricoles?

Dépôt:26.3.2024